BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5495

95 – VAL-D'OISE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PONTOISE

Extrait de jugement

Date : 23 avril 2024.
Jugement de plan de redressement.
RCS non inscrit.
SCI DU PRIEURE.
Forme : SCI.
Activité : non précisée.
Adresse : 1, rue du Manoir, 95380 Epiais-lès-Louvres.
Complément de jugement : Jugement a arrêté le plan de redressement de la SCI DU PRIEURE, de la manière suivante : l'activité sera poursuivie ; dit que les frais de justice, le superprivilège des salaires et les dettes inférieures à 500 euros seront réglés en totalité dans le mois suivant la signification du présent jugement ; donne acte au POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU VAL D'OISE et de Monsieur DURU Philippe de ce qu'ils ont accepté le plan ; dit que les créanciers n'ayant pas répondu à la consultation des créanciers sont réputés avoir accepté le plan et seront désintéressés selon les modalités prévues par ce dernier ; dit qu'aucun créancier n'a refusé le plan ; dit que tous les créanciers dont le passif est échu seront payés à 100% du montant de leur créance en 5 ans par dividendes annuels constants ; dit que le Trésor Public et les organismes sociaux qui ont déclaré leurs créances à titre provisionnel devront produire à titre définitif dans un délai de deux mois à compter du présent jugement entre les mains du Commissaire à l'exécution du plan ; dit que les éléments corporels et incorporels de la SCI DU PRIEURE resteront incessibles pendant toute la durée du plan de redressement sauf accord du Tribunal de céans ; fixe la durée du plan à cinq ans ; désigne Maître Philippe BLERIOT, membre de la SELARL BLERIOT & Associés demeurant 50, rue Victor Hugo à 95300 Pontoise en qualité de Commissaire à l'exécution du plan. Ordonne les mesures de publicité légale. Ordonne l'emploi des dépens en frais privilégiés de redressement judiciaire. N° RG : 22/00029